

ARRÊTÉ N° 2022 – 88

portant autorisation de règlementer la circulation et le stationnement  
donnant accès au parking Nord des Lacs du Moulin Blanc pour la manifestation MUSICOLAC

Le Maire de Saint-Christoly-de-Blaye,

Vu la loi modifiée n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Régions, des Départements et des Communes ;

Vu le Code de la route articles R 250.255 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L.2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1, L. 2213-2 ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de la soirée MUSICOLAC organisé par Bastien MESTREGUILHEM, Président de l'Harmonie des Haut de Gironde devant avoir lieu le samedi 09 juillet 2022, des mesures de police de la circulation doivent être prises sur le parking Nord des Lacs du Moulin Blanc.

ARRÊTE

**Article 1 :** Du jeudi 07 juillet 2022 à partir de 9h au dimanche 10 juillet 2022, la circulation sera interdite sur le parking Nord des Lacs du Moulin Blanc.

**Article 2 :** Aux dates et au lieu cités à l'article 1, Bastien MESTREGUILHEM Président de l'Harmonie des Haut de Gironde sera autorisé à stationner deux véhicules sur la chaussée, bloquant le passage donnant accès au parking Nord. Cette interdiction de passage ne s'appliquera pas, par obligation d'interventions aux véhicules d'urgence, de secours et de gendarmerie nationale.

**Article 3 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/1965, modifié par celui du 28/11/1983, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE.

**Article 5 :** Le Maire de SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, le Directeur de l'Harmonie des Haut de Gironde, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAVIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, le 16 mai 2022.  
Madame le Maire, Murielle PICQ.

